

ENLÈVEMENT DES OBSTACLES GÉNANT LA NAVIGATION.

Un crédit de \$5,000 a été voté par le parlement pour l'enlèvement des obstacles gênant la navigation, et la somme de \$202 a été dépensée de ce chef pendant le dernier exercice.

On a demandé des soumissions qu'on a reçues jusqu'au 23 avril dernier pour l'enlèvement de ce qui restait d'un vieux quai qui obstruait la rivière de l'île aux Perdrix, près de Parrsborough, N.-E. La soumission de John Smythe étant la plus basse a été acceptée, et M. Smythe a enlevé le quai à raison de \$59. Des mesures ont été prises pour rembourser le ministère.

L'enlèvement de ce qui restait de la goélette incendiée *Price Brothers* à la rivière aux Pommes, N.-E., a coûté \$25. Le travail a été exécuté par le maître de port avant que le propriétaire put se mettre à enlever l'épave, mais on ne peut imputer de blâme au maître du port vu qu'il était sous l'impression que les instructions que lui avait données l'agent du ministère l'autorisaient à enlever le navire incendié.

L'enlèvement d'une partie de la jetée de l'Etat à Souris que les tempêtes avaient séparée, a coûté \$10, et les travaux ont été exécutés par M^r J. D. Gardner, qui avait soumissionné à cette fin.

INSPECTION DU BÉTAIL EXPORTÉ DU CANADA.

Le rapport des inspecteurs forme une annexe à ce rapport. On y verra que le nombre de bestiaux exportés en 1894 est plus considérable qu'en 1893, soit 86,635 bestiaux gras en 1894, contre 83,322 en 1893. Le rapport des inspecteurs accuse une augmentation remarquable dans l'exportation des moutons : 139,780 en 1894, contre 3,743 en 1893 ; d'un autre côté, le nombre de chevaux exportés en 1894 a été de 5,623, tandis qu'en 1893 il ne s'est élevé qu'à 1,660.

LÉGISLATION.

Les actes suivants ont été adoptés au cours de la dernière session du parlement, savoir :—

Acte modifiant l'Acte concernant les phares, les bouées et les balises à l'île de Sable.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant les certificats des capitaines et seconds de navires.

Acte modifiant l'Acte concernant les marins.

Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre 77, concernant la sûreté des navires.

Acte modifiant l'Acte concernant l'inspection des navires.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Acte concernant les ports publics.

Acte modifiant de nouveau les actes concernant le port de Pictou, Nouvelle-Ecosse.

Acte modifiant l'Acte relatif aux maîtres de port.

Ces actes ont été sanctionnés le 23 juillet 1894, et ils forment une annexe du présent rapport.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. SMITH.

Sous-ministre de la marine et des pêcheries.

Ministère de la marine et des pêcheries.

Ottawa.